

### **NOTE DE SERVICE n°3**

#### **Inscriptions au plan de formation continue : rôle des cellules de formation en établissements**

**14 septembre 2016**

La formation continue étant un levier essentiel du maintien de la qualité de l'enseignement et de la mise en œuvre des réformes, la sélection des enseignants et personnels à envoyer en stage, dont on attend un bénéfice pour l'établissement entier, doit faire l'objet d'une attention particulière.

**La cellule de formation continue** est une instance obligatoire à mettre en place au sein de chaque établissement. Organisée et pilotée par le directeur et/ou le chef d'établissement, elle se réunit dès la clôture des pré-inscriptions afin d'émettre un avis sur les demandes des enseignants de l'école.

Un certain nombre de critères doivent être pris en compte pour émettre cet avis :

- L'adéquation entre le niveau d'exercice des enseignants et les stages demandés.
- Le respect d'une équité dans l'accès des enseignants aux stages de formation d'une année sur l'autre. On accordera également une attention particulière à l'accès aux formations des enseignants non-titulaires.
- La cohérence des demandes exprimées avec
  - les besoins en formation de l'enseignant, éventuellement identifiés lors d'inspections ou visites,
  - les axes prioritaires identifiés dans le projet d'école pour répondre aux besoins des élèves.

Cette année l'accès aux stages de formation continue n'est plus soumis à des quotas par école.

En revanche, pour éviter certaines situations de désistements de dernière minute constatées l'an dernier, il vous appartient de bien prendre en compte les capacités de remplacement de vos écoles.

Compte-tenu du calendrier qui vous a été transmis par la mutualisation, les cellules de formation devront se réunir le **lundi 26 ou le mardi 27 septembre 2016**.

Les demandes seront ensuite étudiées par une commission finale réunie au niveau de l'établissement mutualisateur, entre le 28 et le 29 septembre. Les candidatures retenues ou refusées paraîtront sur le site de la formation continue. Chaque enseignant pourra consulter l'état de ses candidatures, et les directeurs et chefs d'établissement auront accès à une synthèse pour leur école.

Un bilan des inscriptions sera fait à l'occasion du séminaire de rentrée.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement et votre collaboration pour que les cellules de formation jouent pleinement leur rôle au service d'une formation continue de qualité,

Pascale Pouzoulet  
IEN Zone Afrique Occidentale